



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

II.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

est le bon plaisir de l'usage, maître absolu des langues, qui toutes, outre l'essentiel, ont de l'arbitraire; mais arbitraire qui, du moment que l'usage s'est fixé, devient lui-même essentiel.

I I.

Je passe aux pronoms *adjectifs*, qui comprennent principalement ceux que l'on appelle *possessifs*, dont la fonction est de marquer à qui appartient la chose signifiée par leur substantif. Quand ils le précèdent, ils ne souffrent point d'articles; quand ils ne viennent qu'après, ils demandent l'article. Voilà donc deux especes de pronoms *possessifs*, & d'autant plus faciles à distinguer, que, comme on le verra tout-à-l'heure, ils n'ont point les mêmes terminaisons.

Pour le singulier de chaque personne, il y a trois pronoms de la première espece. Un masculin, *mon*, *ton*, *son*, & un (5) féminin, *ma*, *ta*, *sa* pour le singulier, avec un autre pour le pluriel, *mes*, *tes*, *ses*, commun aux deux genres.

Quand il s'agit de plusieurs personnes, il y a de même trois pronoms. Au singulier, *nôtre*, *vôtre*, *leur*. Au pluriel, *nos*, *vos*, *leurs*, & ces pronoms, tant au singulier qu'au pluriel, sont communs aux deux genres.

J'avertis qu'on retrouvera *nôtre*, *vôtre*, *leur* & *leurs*, au nombre de ces autres pronoms, qui demandent un article. Mais allons par or-

(5) On dit cependant, *mon ame*, *ton épée*, *son audace*, &c. En voici la raison :

Consule veritatem, reprehendet: refer ad aures, probabunt. Quæ e, cur? ita se dicent juvari. Voluptati autem aurium morigerari debet oratio. Cic. Orat. 48.

dre. Quant à présent, je ne les considère que comme appartenants à ces pronoms possessifs de la première espèce, qui ne souffrent point d'article, mais qui en servent eux-mêmes à leur substantif, avec lequel ils s'accordent en genre comme en nombre, & qu'ils doivent immédiatement précéder, à moins qu'il ne s'y glisse un pur adjectif entre deux. Voilà en quoi consiste toute la syntaxe de ces pronoms: & il n'y a ici nulle difficulté, que sur celui de la troisième personne.

Pour sentir cette difficulté, & même pour la résoudre, c'est assez de savoir que les pronoms possessifs, *son, sa, ses, leur & leurs*, ne s'appliquent qu'aux personnes, & aux choses qu'on aura en quelque sorte personnifiées, si l'on a eu l'art de les amener, & d'y préparer par quelque expression qui ne convienne qu'à des personnes. Ainsi ce pronom possessif a lieu dans la plupart des phrases où entre le verbe *avoir*, quoique la proposition ait pour sujet une chose inanimée. On dit donc très-bien, *chaque fruit a son goût, un triangle a ses trois côtés, tout corps a ses dimensions*. Mais en parlant d'une chose inanimée, ou de quelque bête, sans qu'il y ait rien qui la personnifie, on doit remplacer le pronom possessif par les *particules* destinées à cela, *en, ou y* qui sont mises elles-mêmes au rang des pronoms. Témoin ce proverbe, *quand on parle du loup, on en voit la queue*; & non pas *on voit sa queue*. On dirait cependant, *rien n'appartient plus au loup que sa queue*, parce que dans cette dernière phrase, & non dans la précédente, il s'y trouve un verbe qui dénote la possession. Or, le sujet à qui convient la possession, si par accident ce n'est pas une personne, est cependant regardé toujours

comme une personne. Voilà, je crois, un principe certain; & , s'il y a des exceptions autorisées par l'usage, c'est de l'usage même qu'on l'apprendra.

Venons à l'autre espèce des pronoms *possessifs*, qui sont ceux que l'article doit immédiatement précéder.

Quand le pronom ne désigne qu'une seule personne, c'est à la première, *le mien & la mienne, les miens & les miennes*; à la seconde, *le tien & la tienne, les tiens & les tiennes*; à la troisième, *le sien & la sienne, les siens & les siennes*.

Quand il désigne plusieurs personnes, c'est à la première, *le nôtre, la nôtre, les nôtres*; à la seconde, *le vôtre, la vôtre, les vôtres*; à la troisième, *le leur, la leur, les leur*.

On retrouve encore ici, au sujet de la troisième personne, cette même difficulté, qui vient de nous arrêter il n'y a qu'un moment, & qui consiste en ce que le pronom possessif ne s'applique pas en toute occasion aux choses comme aux personnes. Mais les principes ne varient point. Ainsi nous dirons très-bien, *cet arpent-là est sien*, quand nous voudrions dire que c'est l'arpent d'un tel; mais nous parlerions mal, si c'étoit pour dire que c'est l'arpent du parterre ou du potager: & cela, parce que le pronom possessif, qui prend l'article, ne doit s'appliquer aux choses que dans les mêmes occasions où nous avons vu qu'il est permis d'employer celui qui n'admet point d'article.

Il me reste à dire, que celui qui prend l'article peut s'employer comme substantif, & au singulier & au pluriel, mais au masculin seulement. Au singulier, *le mien, le vôtre*, pour signifier ce qui m'appartient, ce qui vous appartient.

partient. Au pluriel, *les miens les vôtres*, pour signifier nos proches, nos alliés, ceux qui sont en quelque façon à nous. Mais en ce sens, il faut que le pronom possessif soit précédé du personnel, *moi & les miens; vous & les vôtres; eux & les leurs*.

On voit par-là qu'il y a des pronoms qui peuvent être, tantôt *substantifs*, tantôt *adjectifs*. Troisième & dernière espèce dont j'ai à parler.

III.

Puisqu'un même pronom est susceptible de plus d'une acception, & par conséquent peut appartenir à plus d'une classe, il m'a semblé que ce n'étoit pas trop la peine de conserver le style ordinaire des Grammairiens, qui divisent les pronoms en *relatifs*, *démonstratifs*, *interrogatifs*, &c. Un même pronom interrogatif dans telle phrase, relatif dans telle autre, ne doit-il pas sa dénomination à la phrase même où il se trouve? Ainsi, le mieux est que je m'en tienne à l'ordre alphabétique, pour ceux dont il me reste à parler.

I. *Ce*, substantif, présente l'idée d'une chose qui n'a besoin d'être spécifiée, ou qui l'a été, ou qui va l'être. Qui n'en a pas besoin, *ce qui est vrai aujourd'hui le sera demain*. Qui l'a été, *vous aimez les Romains ce n'est pas mon goût*. Qui va l'être, *c'est un trésor qu'un ami*. Et comme ce qui sert à lier les deux idées de cette dernière phrase, c'est la particule *que*, delà vient qu'il n'est pas inutile de la conserver avant un infinitif: *c'est un trésor que d'avoir un ami*. On peut cependant la supprimer: *c'est folie de compter sur l'avenir*.

Quand ce pronom est régi, il demande tou-